



# Dompierre « Mag »

Numéro 7 — Juin 2017

## Dans ce numéro :

- Le mot du Maire 1
- Le compte administratif. Les chiffres 2016 de la commune 2
- Le Budget primitif 2017 prévisions. 3
- Quelques événements marquants 4
- Le sentier découverte. 5
- Dompierre d'hier et d'aujourd'hui. L'école communale 6
- Jilles Bakker: passage au bio. 7  
L'énigme,
- Commune nouvelle à Saint Maur
- Info-mag 8

Directeur de la publication: Guy Pietriga, Rédacteurs: Nelly Janod, Jérôme Bombois, Collaborateurs: Jicéeffe, Patrick Martin ; Secrétaire: Céline Marcelino . Imprimé par Bernard Mourier SA : 255 Rue Victor Puiseux, 39000 Lons-le-Saunier

Dompierrois, Dompierroises, 2017, année décisive de cette mandature. C'est là que se concrétisent les projets initiés dès 2014. Il suffit de se promener dans Dompierre pour voir l'importance des travaux en cours. L'église et le lotissement bien sûr mais aussi la rénovation d'un appartement locatif, des extensions de réseaux d'éclairage public, l'installation des établissements BRUN dans les locaux de l'ancienne usine Transfobois, et des chantiers moins palpables comme le haut débit, le site internet de la commune et le projet de commune nouvelle. Voyons tout d'abord **Notre église**. Nous avons le plaisir, Colette Soffray et moi, de vous inviter à assister à ce levage, qui devrait être spectaculaire.

**SAMEDI 22 JUILLET 2017 à partir de 10H30 RENDEZ-VOUS DEVANT L'EGLISE POUR LA POSE DU DÔME et du CAMPANILE**

Une grue de 200 tonnes élèvera l'ensemble, charpente, couverture et campanile à près de trente mètres de hauteur. Vous avez sans doute déjà pu admirer l'ouvrage taillé à la main des compagnons charpentiers de CONTET-BOUROTTE. Il en va de même pour le travail remarquable de l'entreprise HMR spécialisée dans les monuments historiques. La qualité des enduits traditionnels à la chaux et au sable de Largillay, la réhabilitation des contreforts, piliers, le gommage et la taille des pierres attestent de leur savoir-faire. L'évènement se clôturera vers 11 h 30 par un rafraîchissement servi sur place. **Le lotissement** : Les

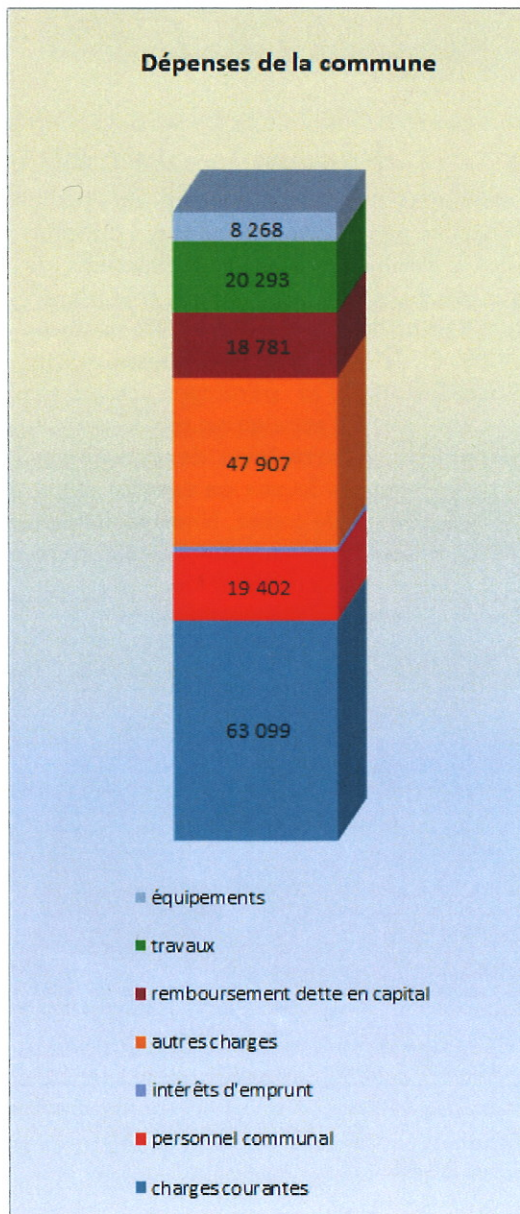
panneaux publicitaires sont en place. N'hésitez pas à faire la plus large information à vos parents amis et relations, la qualité du site et le prix sont très attractifs. 6 parcelles de 600 m<sup>2</sup> à 1100 environ : 38.00 € TTC le m<sup>2</sup>. **L'ancienne usine Transfobois**. J'ai participé activement aux entretiens d'acquisition par Messieurs Maxime et Thierry brun de Poligny qui transforment les locaux en espaces climatisés d'affinage de comté. Nous souhaitons pleine réussite à cette nouvelle entreprise. Nos bonnes relations nous ont déjà permis d'acheter les abords de l'aire de jeu à l'Euro symbolique. **L'appartement** de l'an-

cienne école. Entièrement rénové, équipé d'une cuisine intégrée, il vient d'être occupé. Bienvenue à notre nouvelle locataire. Petite déception sur le **haut débit**. La convention avec le département vient d'être signée, plus tardivement que prévu. En outre, les marchés publics seront en principe attribués le 10 juillet. De fait les travaux programmés pour débuter le 21 juin sont reportés. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour en accélérer l'implantation. **Le site Internet**. Au stade embryonnaire, il est tout de même consultable sur **Dompierresurmont.fr**. Il sera enrichi cet été de nombreux documents. Le projet d'intercommunalité, **commune nouvelle** ou autre, suit son cours. ( voir en page 7).  
Le Maire, Guy PIETRIGA

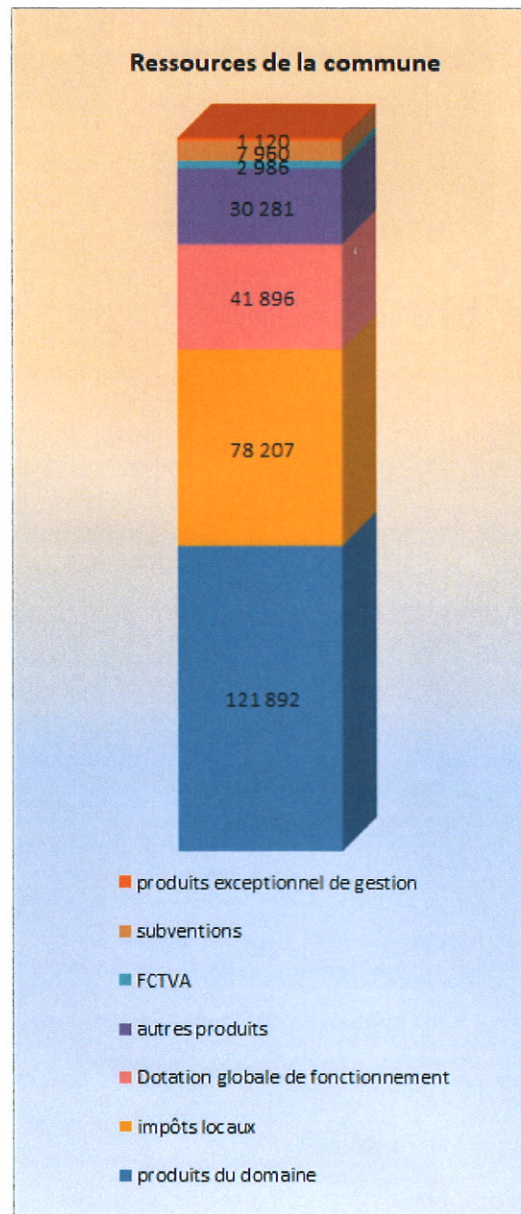




# Compte administratif 2016, ce qui a été fait



Voici le compte administratif 2016. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réelles de la commune au cours de l'année. On y trouve les actions poursuivies ou engagées dans le cadre de la gestion de notre collectivité. En voici les grandes lignes. Ceux qui ont conservé le Dompierre-Mag de juin 2016 pourront rapprocher ces chiffres du compte administratif 2015. A gauche on trouve les dépenses effectuées par la commune. A droite les recettes réellement encaissées au cours de l'exercice. La différence entre recettes et dépenses constituent le résultat global. Le résultat global de l'exercice s'élève à 104 820 € soit un excédent de 135 681 euros en fonctionnement courant et un déficit de 30 861 € en investissement. A proprement parler il ne s'agit pas d'un déficit mais de la différence entre recettes et dépenses d'investissement largement couverte par le résultat de fonctionnement. (on parle d'autofinancement).



Dépenses		
charges courantes	63 099	35%
personnel communal	19 402	11%
intérêts d'emprunt	1 772	1%
autres charges	47 907	27%
remboursement dette en capital	18 781	10%
travaux	20 293	11%
équipements	8 268	5%
<b>Total</b>	<b>179 522</b>	<b>100%</b>

Ressources		
produits du domaine	121 892	43%
impôts locaux	78 207	28%
Dotation globale de fonctionnement	41 896	15%
autres produits	30 281	11%
FCTVA	2 986	1%
subventions	7 960	3%
produits exceptionnel de gestion	1 120	0%
<b>Total</b>	<b>284 342</b>	<b>100%</b>

En résumé, le compte administratif de la commune nous informe qu'avec **100 euros**, en 2016, la commune a payé : 16 euros d'équipements et de travaux; 35 euros de charges courantes, (entretien, eau, électricité, timbres etc.); 11 euros pour rembourser les emprunts; 27 euros de charges diverses, (SIVOM, indemnités etc); 11 euros de frais de personnel et de salaires. Les opérations d'ordre comme les reports des années précédentes, les amortissements ou les intégrations ont été neutralisées. Suivent ci-dessous de petits graphes qui mesurent l'évolution de quelques indicateurs de 2013 à 2016.

La trésorerie, c'est notre compte en banque au 31 décembre 2016



Le fonds de roulement est une composante majeure de l'autofinancement. Il est en forte hausse depuis 2013 grâce à de bonnes ventes de bois



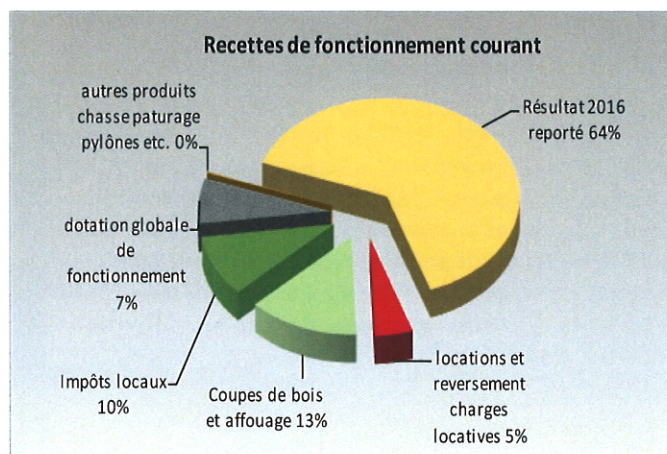
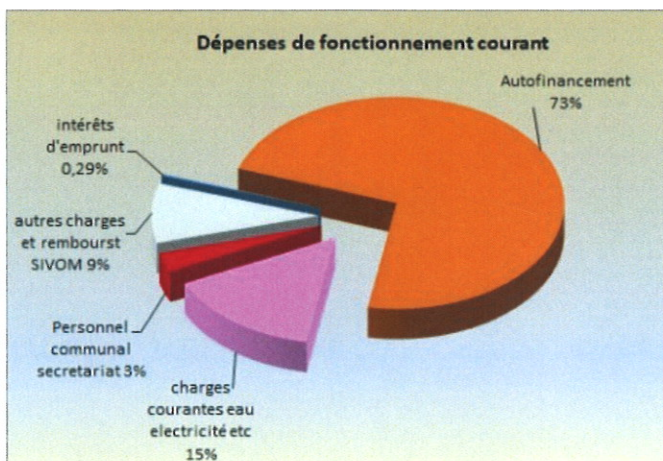
L'annuité de dette diminue fortement ce qui donne à la commune une bonne capacité à souscrire de nouveaux emprunts



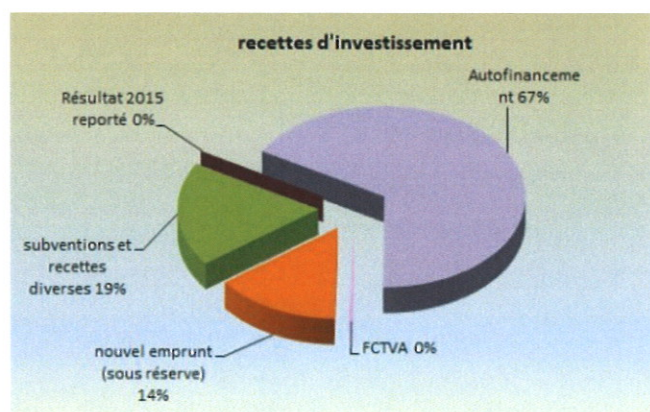
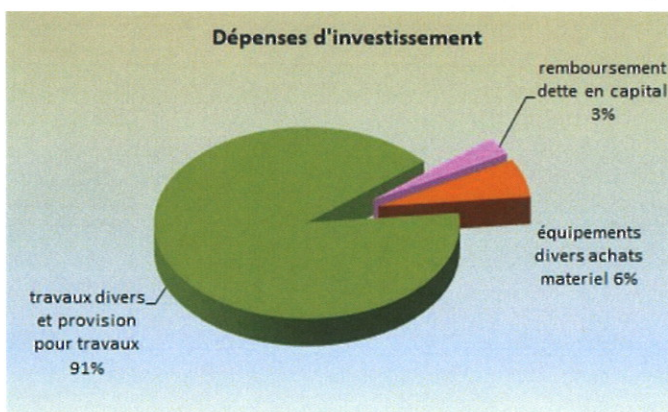


## Le budget 2017: les prévisions

Le budget est un document qui retrace les ambitions et les projets de l'équipe municipale. Contrairement au compte administratif, il n'y a ni exactitude, ni certitude dans le budget. C'est un document de prévision et à ce titre une bonne gestion suppose que l'on majore les dépenses et que l'on minore les recettes. On évite ainsi les mauvaises surprises. Celui de 2017 s'élève globalement à 758 834 € en recettes et en dépenses, tous budgets confondus. Ça peut paraître disproportionné par rapport au compte administratif mais c'est normal, on reprend au budget les excédents précédents (416 625 €) et on s'ouvre des possibilités nouvelles d'investissement. En théorie car il ne s'agit pas bien sûr de tout dépenser.



Que doit-on retenir de ces camemberts ? Tout d'abord que plus de la moitié des dépenses sert à financer les investissements potentiels. (73% des dépenses) C'est ce qu'on appelle l'autofinancement. On le retrouve en investissement. Il représente 67% des recettes affectées à nos futurs travaux. Les charges de personnel de la commune et du SIVOM cumulées représentent 12% des dépenses de fonctionnement courant, les charges courantes 15%, les intérêts de la dette 0,29%. En ce qui concerne les produits du domaine (bois locations etc.) notez qu'ils représentent aujourd'hui autant que la fiscalité et les dotations. Pour l'instant cela nous protège des baisses annoncées par l'Etat.



Les investissements ne concernent ici que la commune. Le lotissement fait l'objet d'un budget séparé qui doit s'équilibrer par ses propres ressources Un emprunt de 175 000 € a été inscrit au budget et sera intégralement couvert par les ventes de parcelles. Le budget d'assainissement est équilibré par une subvention du budget général. En revanche, pour les travaux actuels et futurs, l'autofinancement représente 67% des recettes d'investissement, les subventions attendues 19%. Un emprunt pour les travaux connexes au lotissement, trottoirs, éclairage public etc. de 70 000 € a été souscrit. Le conseil veille à ce que l'endettement reste au niveau de 2013. Les emprunts arrivant en échéance en 2017-2018 le rendent possible. C'est donc un budget 2017 aux enjeux capitaux qui a été voté le 14 avril 2017. L'importance des travaux en cours montrent la volonté du conseil de faire évoluer notre village, en maîtrisant les finances et en protégeant les habitants des hausses d'impôts discutables d'autres collectivités.



## Quelques événements du premier trimestre 2017



**AU FEU LES POMPIERS...** Dimanche cinq février à 10 heures a eu lieu une impressionnante manœuvre de pompiers à Occas'Auto. À partir d'un scénario élaboré soigneusement par JM Picaud et son équipe qui a plongé les pompiers d'Orgelet et d'Arinthod dans une situation dramatique et très proche de la réalité. Ce genre d'exercice permet à nos soldats du feu de s'améliorer et de trouver les réflexes nécessaires et la réactivité indispensable à une situation inédite. Remerciements particuliers à Ahmed Laajeli, d'Occas Auto, qui a mis à disposition les véhicules et l'aire d'expérimentation pour cette simulation.

**NOËL:** Ceux qui étaient présents à la messe de Noël ont pu admirer une crèche d'inspiration typiquement jurassienne. Outre un stand de vente de meules de comté minuscules, que vous pouvez voir sur la photo, et un petit marchand de vin jaune, les santons accompagnés de belles montbéliardes longeaient la fontaine qui fonctionnait en délivrant une eau limpide et le poids public de Dompierre exactement reconstitué. Les artisans de ces miniatures assurent que de nouveaux bâtiments de notre commune seront présents Noël prochain, donnant à la crèche son caractère profondément local.

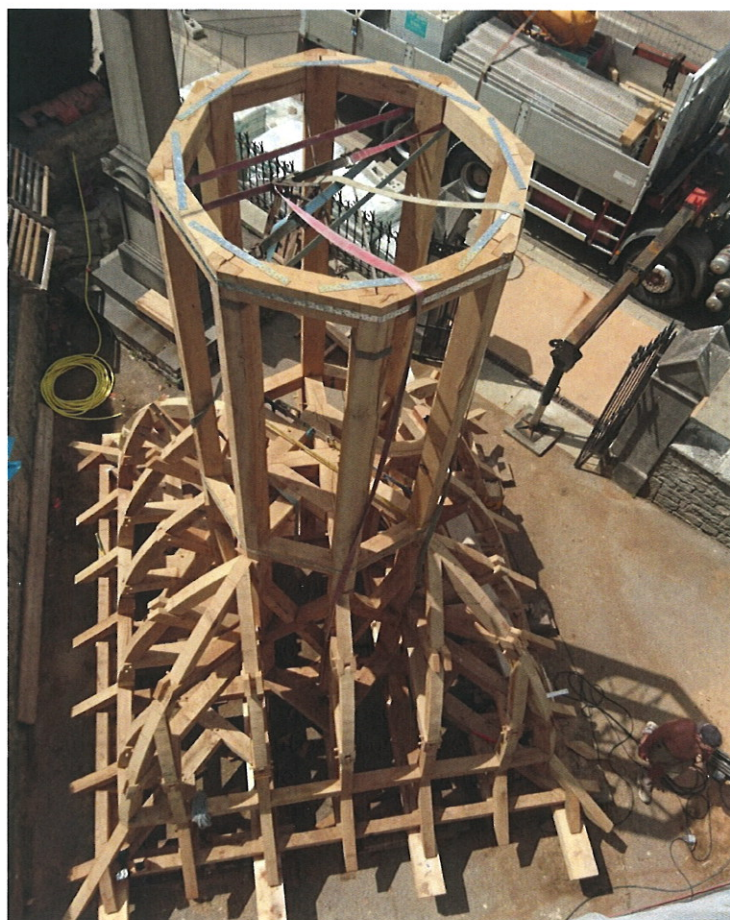


**L'ancien...**



**Le chantier du siècle unit  
Dompierre et Présilly**

Impossible d'échapper au chantier de notre église, particulièrement impressionnant. Les deux entreprises sélectionnées, HMR pour échafaudages et enduits, et Contet-Bourotte pour la partie charpente, zinguerie et couverture étaient de loin les mieux-disantes. En parfaite coordination avec la commune de Présilly, le choix s'est arrêté sur ces deux grands professionnels. Dompierre, pour des raisons d'économie, assure à la fois la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. Mais le suivi conjoint du chantier par les deux communes, l'harmonie des décisions et le parfait accord dans les choix et options des travaux est un motif de profonde satisfaction et peut être le gage d'une prochaine intercommunalité. Qui sait?



**Et le nouveau...**



## Le Sentier des fontaines

Créé en 2000, le sentier nature a pour objectif de nous faire découvrir la faune et la flore qui composent notre environnement, et nous sensibiliser à la fragilité de toute cette diversité. En effet, pour préserver notre patrimoine naturel, nous devons en avoir une connaissance précise. Mais si les espèces liées aux activités humaines sont bien connues, les autres sont souvent ignorées.



Situé à l'Est du village, le sentier est une boucle d'environ 4 kms, jalonné de panneaux explicatifs. Il présente l'avantage de traverser différents types de milieux très riches : prairies humides, secteur boisé, prairies entrecoupées de haies. Baptisé le « Tour des Fontaines », le départ sous le cimetière longeait la fontaine principale de la commune. D'un débit faible mais constant, souvent déplacée, ce n'est que lors de la réfection du mur du cimetière, qu'elle a été enlevée. Ensuite, on rejoint la fontaine Sous-Munin où se situe la source qui alimentait le village en eau potable, ainsi que le lavoir et les arches. A la fin du circuit, à proximité de la Poissonnière, la commune possédait une troisième fontaine. Mais en 1821, les eaux de la fontaine de Bourbouillon (ou barbouillon) ont été détournées, et elle ne sera plus communale à partir de 1825. Tout au long du sentier, des panneaux décrivent certaines fleurs, oiseaux ou mammifères qu'il nous est possible de rencontrer pour peu que l'on prenne le temps de regarder. D'autres panneaux plus thématiques nous indiquent diverses actions à mettre en œuvre pour préserver notre biodiversité. Parmi celles-ci, conserver le bois mort qui grouille de vie, les haies basses avec un fouillis végétal dense car elles servent de refuge et procurent un réservoir en ressources alimentaires. Quelques aménagements spécifiques ont été réalisés, notamment en faveur des oiseaux, comme la pose de nichoirs (pour mésanges, grimpeaux ou chouettes) et l'implantation d'une plateforme à cigognes. Environ 80 espèces d'oiseaux ont été recensées, à la fois comme nicheurs ou simplement migrateurs. Parmi les espèces nicheuses typiques de la petite montagne, on peut noter la pie grièche écorcheur, le tarier pâle ou le bruant jaune. Mais certaines espèces en déclin ont disparu du sentier depuis quelques années comme la chevêche d'Athéna, la pie grièche grise ou en très nette régression comme le torcol fourmilier. Si vous parcourez le sentier dès le mois de février, alors que l'hiver est encore rude pour les oiseaux,

les nivéoles et tussilages sortent déjà, profitant que les arbres n'ont pas de feuilles. Ensuite le bois va se colorer de bleu avec les scilles, avant d'être illuminé de fragiles anémones des bois (sylvie). Le printemps arrive et assure la pleine floraison d'une multitude de fleurs : jonquilles, aspérules odorantes, certaines liées aux prairies humides comme la rare fritillaire pintade, le lys fleur de coucou et début juin le très emblématique lis martagon. Avec un peu de discrétion, on pourra aussi observer plusieurs mammifères. Si le plus commun est certainement le chevreuil, une petite balade à la tombée de la nuit sera l'occasion de surprendre le blaireau ou le renard. Une petite pause vous permettra certainement d'écouter un chant grave qui retentit dans le bois et trahit la présence d'un oiseau nocturne : la chouette hulotte, sans oublier le hibou moyen duc qui fréquente aussi le sentier. Tout au long de l'année, au fil des saisons, le sentier change d'aspect et ainsi à chaque sortie, vous aurez le plaisir de suivre son évolution et d'avoir un regard sur le futur.

Patrick MARTIN

cliché J. BOMBOIS



**Intercommunalité:**  
Vers un projet commun: **COMMUNE NOUVELLE**

Jeudi premier juin, la seconde réunion d'études et d'information a eu lieu à la salle communale de Saint-Maur. Tout d'abord il convient de remercier Gaëtan Aymonnier pour l'excellente organisation de cette session. De nombreux représentants des communes d'Alieze, Dompierre, Marnezia, Nogna, Poids de Fiole, Présilly, Saint-Maur étaient présents. Bien évidemment cette démarche vers une intercommunalité librement consentie ne va pas sans rencontrer quelques difficultés.



Mais des pistes de réflexion ont été dégagées et le principe de désigner des représentants de chaque commune en vue de créer des commissions thématiques a été acté. Plus que jamais le conseil municipal de Dompierre affirme sa volonté de persévérer dans cette voie.